

Suite au webinaire - Master Organisation et conduite de changement

Vous avez participé ou vous étiez inscrit-e à un webinaire d'information en ligne.
Retrouvez les rediffusions et les réponses à toutes vos questions.



Foire aux questions

• **Est-ce qu'il a une validation du niveau d'anglais ?**

Des cours d'anglais seront dispensés en master 1 avec in fine :

- un examen oral
- un examen écrit
- la passation du test adaptatif "Linguaskill" (validation correspondant à minima au niveau B1).

• **Si on a plus de 30 ans et qu'on souhaite rester dans notre entreprise, on doit tout de même modifier le contrat même si pas possible de contra pro ?**

Le contrat de professionnalisation peut être fait, en avenant à votre CDI, le temps de sa durée.

• **Je souhaiterais avoir davantage d'éléments par rapport à mon cas pour réfléchir à la meilleure méthode pour obtenir ce master. Il est possible d'organiser une visio après 18h en semaine pour voir la faisabilité de mon projet ? (prévoir une VAPP de master 1 pour faire une alternance en master 2, avec uniquement un BTS comme diplôme)**

La VAPP (valorisation des acquis personnels et professionnels) est une porte d'entrée du master. La VAE, plus longue, dispense de faire le master dans sa totalité et vous donne accès à un diplôme. Il vous appartient, de décider quel sera le chemin le plus constructif pour vous. Les conseillers de formation sont à votre écoute. Il convient simplement de préciser vos disponibilités par e-mail et nous trouverons un accord.

• **Le compte ENF de la licence est-il le même pour le master ?**

Les identifiants de connexion restent les mêmes.

• **Le projet Voltaire est-il dans la formation ?**

Non.

• **Combien d'étudiants par promotion ?**

L'effectif maximum est de 30 personnes.

• **Si nous avons déjà passé le linguaskills cette année, devons nous le repasser ?**

Il n'est pas nécessaire de le repasser à condition d'avoir obtenu à minima le niveau B1 et que votre test soit en cours de validité à la date de démarrage du master.

• **Pour la procédure d'inscription, si nous sommes déjà au Cnam à Nantes cette année (2021-2022), devons nous reconstituer l'intégralité du dossier ?**

Même inscrits au Cnam, vous devez reconstituer le dossier, ne serait-ce que pour mettre les éléments à jour (CV, relevés de notes). D'autre part, les situations personnelles peuvent aussi changer, raison pour laquelle nous vous demandons de vous ré-inscrire.

• **Est-ce que le passage en M2 est automatique si le M1 est validé ?**

Si vous validez le M1 alors vous passez en M2.

• **Est ce que ce master est délivré dans d'autres Cnam en France ?**

À partir de novembre 2022, le master ouvrira également à la Roche-sur-Yon.

• **À ce jour, combien de places reste t-il ?**

Pour l'instant il reste 30 places, puisque l'inscription définitive se fait lorsque le contrat d'alternance est signé. Nous n'avons pas encore signé de contrat au 14/03/2022.

• **Les ARE débiteront à quel moment ?**

Ils commencent le 17 mars, et pour ceux qui auront manifesté leur intérêt en entretien, un lien leur sera envoyé.

• **Au niveau de la rémunération de l'alternance, peut-on être rémunéré à un niveau inférieur à l'année précédente ?**

Non, si vous avez effectué la L3 l'année qui précède l'entrée en master 1. Oui si vous avez effectué la L3 deux ans avant votre entrée en master 1. Dans le premier cas, vous maintenez le salaire de L3 (année 3), dans le second cas, vous repartez en 1ère année de rémunération d'un cycle de 2 ans.

• **On ne valide le M1 que par l'obtention de la moyenne aux unités d'enseignement ? Il n'y a pas de livrables en 1ère année ?**

Pour valider le M1 il faut obtenir à minima 10/20 à toutes les unités d'enseignement. Il n'y a pas de mémoire en M1. En M2 vous allez devoir rendre vos travaux de fin d'études (TFE) qui sont au nombre de deux livrables :

1/ le rapport de mission (à destination de votre commanditaire)

2/ la note de commentaire et d'approfondissement (à destination du Cnam)

• **Est-ce accepté si l'on trouve une alternance en entreprise pour une année (M1) et un autre contrat au sein d'une autre organisation (M2) ?**

Le changement d'entreprise n'est pas du tout préconisé sauf en cas de force majeure (missions inadaptées, problème de positionnement, etc). Le master Organisation et conduite du changement est programmé de telle façon qu'une continuité d'apprentissage s'opère sur deux ans. Le fait de changer de structure peut créer une rupture dans ce parcours d'apprentissage.

• **Est ce que je dois modifier mon CV pour la validation VAPP ? Pour qu'il soit plus "ciblé" pour cette formation ?**

Pour la VAPP, le CV doit être le plus détaillé possible. Le conseiller va aller chercher dans toutes vos missions : les compétences transférables, les acquis, les savoir faire, les savoir être. D'où la nécessité du détail.

• **Concernant l'entretien d'admissibilité il se fait en visioconférence ?**

L'entretien d'admissibilité se fait via Teams, pour des questions sanitaires mais aussi pratiques. Vous pouvez prévenir votre conseiller si vous n'avez pas le media adéquat et nous trouverons une solution.

